

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 10

Artikel: Les chars de combat
Autor: Monod
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340333>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les chars de combat ¹.

Les chars de combat sont des appareils cuirassés, à propulsion mécanique, destinés à faciliter le mouvement en avant de l'infanterie en brisant les obstacles passifs ou les résistances actives qui se présentent sur le terrain.

Les chars de combat constituent donc un moyen d'action essentiellement offensif.

De cette mission générale résultent les qualités qui doivent caractériser ces engins.

1^o L'aptitude à combattre dans la plupart des terrains et à briser les obstacles passifs, pour frayer passage à l'infanterie.

2^o Un armement suffisant pour détruire, ou tout au moins neutraliser rapidement, les résistances actives qui s'opposent au mouvement de l'infanterie.

3^o Une protection aussi complète que possible contre les moyens de destruction ou de neutralisation employés par l'ennemi.

Les chars ne peuvent conquérir ni occuper à eux seuls le terrain. Ils ne sont qu'une aide puissante mise à la disposition de l'infanterie ; leur action par le mouvement et le feu vient se combiner avec celle de cette arme.

Les modèles introduits tout d'abord en France (1916), les chars Schneider et Saint-Chamond, qui devaient répondre à toutes les conditions fixées ci-dessus, semblent n'en avoir réalisé parfaitement aucune et s'être montrés insuffisants. L'augmentation des défenses contre-chars et l'organisation d'obstacles très larges menèrent à la conception de deux modèles de chars : le char léger et le char lourd.

¹ L'auteur de cet article a fait dernièrement un stage au centre de perfectionnement pour capitaines, à la Valbonne. Nous nous proposons de publier d'autres études telles que celles sur le tir indirect des mitrailleuses, etc., qui intéresseront certainement nos lecteurs. (*Note de la Direction.*)

Tout en ayant une capacité de franchissement normale lui permettant d'aborder tous les obstacles du champ de bataille, le char léger réalise le maximum de qualités d'invisibilité et de souplesse compatible avec une puissance de feu et une protection suffisantes.

Au contraire, le char lourd doit posséder au maximum les qualités que les chars légers sont obligés de sacrifier pour conserver leur mobilité, savoir : franchissement de la plupart des obstacles de la guerre de position, possibilité de circuler de nuit sur un terrain inconnu, armement puissant.

Ces qualités imposent une augmentation considérable des dimensions et par suite provoquent une vulnérabilité plus grande.

On y remédie par une augmentation des blindages. On a alors un char très lourd dont le poids n'est limité que par les possibilités de transport des voies ferrées. Cette augmentation de poids, à condition qu'elle ait peu d'influence sur la souplesse du char, constitue à certains points de vue un avantage.

En effet, un char très lourd écrase les obstacles, fait brèche, et ouvre la voie à l'infanterie, aux chars légers, voire même à l'artillerie de campagne. D'où son nom de char de rupture.

CARACTÉRISTIQUE DES APPAREILS.

A. *Chars de rupture.*

Un modèle de char de rupture est à l'étude.

B. *Chars d'accompagnement.*

1° *Chars légers.* — Renault 18 HP.

Le char léger actuel, du poids de 6,5 tonnes, est armé d'une mitrailleuse ou d'un canon de 37 mm.

Le véhicule est du type à chenilles « caterpillar », c'est-à-dire que le mécanisme de propulsion est constitué par deux chaînes sans fin, formant rails, sur lesquels roulent les véritables roues du véhicule.

L'arrière de l'appareil constitue la chambre des machines et contient tout le mécanisme moteur. Le changement de vitesses donne quatre vitesses en avant et une en arrière.

Le blindage assure la protection des hommes et du mécanisme contre les balles et les petits éclats d'obus.

La tourelle est entièrement mobile autour de son axe, la mitrailleuse ou le canon peut donc battre tout l'horizon.

La vitesse de marche s'échelonne entre un kilomètre et cinq kilomètres à l'heure.

L'appareil est capable, en bon terrain et par temps sec, de passer des coupures à bords francs de 1,70 m. à 1,80 m. S'il s'agit de tranchées, cette longueur maxima est réduite à 1,50 m. (en raison de la présence d'un parapet et de terres de déblais à pentes plus ou moins fortes) ;

de passer au travers de tous les réseaux de fil de fer en usage à la fin de la guerre ;

de renverser des arbres ou piquets de 0,20 m. de diamètre environ ;

de jeter à bas des murs de briques ou de pierres de moins de 0,40 m. d'épaisseur ;

de franchir des pentes de 100%.

de traverser à gué des rivières d'une profondeur de 0,70 m. environ.

Les zones de terrain profondément bouleversées par le tir prolongé de l'artillerie de gros calibre constituent un obstacle infranchissable au char léger.

Son approvisionnement en essence lui permet de marcher environ 8 heures sans ravitaillement.

Il transporte 4800 cartouches de mitrailleuse ou 225 cartouches de 37 mm. et 12 boîtes à mitraille.

Son équipage comprend : 1 officier ou gradé, chef de char ; 1 homme de troupe, mécanicien.

2° Chars V*.

Le char marque V une étoile, dont dispose actuellement l'armée française est un char d'accompagnement plus lourd que le char léger. Il possède une capacité de destruction des obstacles passifs et des facilités de progression supérieures à celles du char léger, mais son volume plus considérable et son blindage moins épais le rendent plus vulnérable ; il est aussi moins maniable.

Ce char est du poids de 32,5 tonnes.

Longueur 9,75 m. ; hauteur 2,60 m. ; largeur 3,90 m. ; blindage 12 mm. aux parties essentielles. Un moteur de 150 HP.

Armement : soit 4 mitrailleuses et 2 canons de 6 livres (char mâle) ; soit 6 mitrailleuses (char femelle).

L'équipage comprend : 1 officier et 7 hommes.

La vitesse est de 7 kilomètres à l'heure au maximum.

Il peut monter des pentes de 100% et passer une coupure de 4 m. Son approvisionnement en essence lui permet de marcher environ 6 heures sans se ravitailler.

Il transporte : char mâle : 207 obus et 5640 cartouches ; char femelle : 12 780 cartouches.

3^o *Char T. S. F.*

Le char T. S. F., Renault 18 HP, est du même modèle que le char léger. Il est muni d'un appareil T. S. F. émetteur et récepteur et constitue un poste mobile.

Il n'a pas d'armement.

Son équipage comprend : 1 commandant de char, 1 radio-télégraphiste, 1 mécanicien de char.

* * *

Le char léger a le même armement que l'infanterie. Sa vitesse au combat est celle du fantassin ; il franchit la plupart des obstacles que le fantassin peut franchir sans aide. Comme lui, il se transporte en camion ou en chemin de fer et il emporte ses propres munitions. Il semble donc qu'il puisse être le compagnon constant de l'infanterie, marcher, manœuvrer, combattre avec elle. Des sujétions matérielles s'y opposent cependant.

Le char d'assaut est myope, et cela est la conséquence même de son blindage. Il ne voit que par les fentes de sa carcasse ou par la lunette.

Aucun engin d'optique n'aura jamais la perfection de l'œil humain ouvert devant un horizon quelconque, et le combattant du char aura toujours une vision réduite par rapport au combattant à l'air libre ; vision réduite quant au champ ou quant à la luminosité.

Pour explorer et balayer tout le terrain avec la certitude

qu'aucun point n'est resté dans l'ombre, il faut donc beaucoup, énormément de chars.

On ne peut songer à encombrer en permanence l'infanterie d'une masse aussi lourde. Une fois sur ses « chenilles », le char peut marcher ou combattre 8 à 10 heures, totalisant une cinquantaine de kilomètres.

C'est plus que n'en peut faire en une journée l'infanterie que le char doit accompagner. Celui-ci a donc une réserve de puissance et de force. Mais, tandis que l'infanterie peut recommencer son effort, en supposant que ses pertes ne l'en empêchent pas, pendant plusieurs jours de suite, il n'en saurait être de même pour le char qui, après une journée de marche ou d'opération, a besoin de soins nombreux et prolongés pour être prêt à l'effort du lendemain.

Son équipage, même renforcé, sera rapidement fatigué et les pannes se multiplieront. Au bout de très peu de jours d'un effort continu, une compagnie de chars est mise hors de combat sans avoir même combattu.

Le char ne peut en conséquence être mis sur « chenilles » c'est-à-dire en disposition de combat, qu'en vue d'un résultat définitif et à échéance relativement brève ; le reste du temps, il doit être sur wagon ou sur camion.

Pour ces deux raisons, encombrement dû à la nécessité de l'employer en masse et obligation de ne le mettre sur chenilles qu'au dernier moment, le char ne peut se trouver en toute circonstance auprès de l'infanterie qui en a besoin.

ORGANISATION.

La *compagnie*, unité technique et administrative, se compose de trois sections de combat et d'un échelon comprenant le personnel et le matériel de remplacement, de réparation, de dépannage et de ravitaillement. Un char est en outre à disposition du commandant de compagnie.

Un char T. S. F. dans chaque compagnie est à disposition du commandant de bataillon.

La *section* a cinq chars : 1 char-canon de 37 mm. pour le chef de section ; deux demi-sections à 1 char-canon de 37 mm. et 1 char mitrailleuse.

L'échelon se compose de cinq chars de manœuvre et de remplacement (3 chars-canon de 37 mm., 2 chars-mitrailleuses) et 3 chars de ravitaillement (2 chars-canon de 37 mm., 1 char-mitrailleuse).

Effectif de la compagnie : 115 hommes, dont 5 officiers, 15 sous-officiers, 18 brigadiers.

Le *bataillon* se compose de 1 état-major et de 3 compagnies. A l'état-major : 1 commandant de bataillon, 1 adjoint tactique qui seconde le commandant de bataillon au combat dans la préparation de l'engagement et pour le ralliement.

L'adjoint technique chargé des questions de matériel et de ravitaillement en essence et recharges, et 1 sous-officier d'approvisionnement.

Le *régiment* comprend un nombre variable de bataillons de chars légers et de groupements de chars moyens ou lourds.

* * *

Le canon de 37 mm. semi-automatique et la mitrailleuse Hotchkiss, armement des chars légers, sont munis d'une lunette de pointage.

Les munitions pour le canon de 37 mm. sont de cinq sortes :

1^o Cartouche à obus en fonte de 450 gr., poudre noire, fusée percutante, est utilisée soit pour démolir les mitrailleuses visibles, soit contre le personnel peu abrité. Cet obus peut traverser deux ou trois rangées de sacs de terre, soit un blindage de bois ou d'acier avant d'éclater.

2^o Cartouche à boîte à mitraille, enveloppe en laiton remplie de grenaille, agissant comme une cartouche de chasse ; est à utiliser contre le personnel à une vingtaine de mètres de distance, en particulier pour le flanquement d'un autre char.

3^o Cartouche à obus de rupture en acier, de 510 gr., poudre noire, fusée arrière, très efficace contre les blindages et cuirassements, en particulier contre les chars ennemis.

4^o Cartouche à obus explosif, en acier, grand effet moral et puissance de destruction considérable.

5^o Obus porte-message, avec fusée à temps, destiné à envoyer dans une région déterminée un message contenu dans

le porte-message ; celui-ci dégage dès qu'il touche le sol une abondante fumée jaune.

EMPLOI DES ARMES AU COMBAT.

En principe, aucun tir ne doit être exécuté par-dessus des troupes amies ; les chars doivent se porter en avant ou sur les flancs de l'infanterie.

N'ouvrir le feu qu'à bon escient, la progression constituant le plus puissant mode d'action des chars.

Les canons de 37 mm. sont particulièrement efficaces contre les mitrailleuses visibles, qu'ils attaquent par un tir de plein fouet ; ils donnent des résultats appréciables contre les troupes prises sous un tir d'enfilade.

L'effet du canon de 37 contre des ouvrages en terre ou bétonnés est plus moral que matériel ; néanmoins, sa grande précision permet de réussir des coups d'embrasure jusqu'à 300 m. au moins. L'ennemi, forcé de se replier, est alors pris sous le feu des chars-mitrailleuses et de l'infanterie.

Les mitrailleuses sont efficaces contre un ennemi qui se déplace en terrain découvert. Elle peuvent également aveugler les embrasures de mitrailleuses en les criblant de balles.

Au cours du combat, le chef de char, debout, observe le terrain soit par les fentes, soit par l'entrebâillement du chapeau soulevé.

En toutes circonstances, le chef de char doit être prêt à dégager par son feu un autre char assailli ou en danger de l'être.

Il y a intérêt, toutes les fois que cela est possible, à concentrer les feux des chars de la section.

Lorsque le chef de section veut obtenir un maximum de feux sur un objectif, il fait le signal : « Faites comme moi » ; chacun s'efforce de découvrir et de frapper le but sur lequel tire son chef.

Dans le cas d'un tir effectué contre un ennemi agressif nombreux et groupé (contre-attaque par exemple), le rôle des chars-mitrailleuses occupant leurs places normales sera de croiser leurs feux en avant des chars-canons, de façon à créer une zone de flanquement.

Le tir de concentration aura souvent pour but d'obliger

l'ennemi à se terrer en l'empêchant de faire usage de ses armes. Ce résultat obtenu, les chars continuent à surveiller le terrain, couvrant de rafales tout mouvement suspect pour permettre à l'infanterie amie de progresser.

LA SECTION.

La section, commandée par un officier montant un char-canon de 37, se compose de deux demi-sections comprenant chacune un char-canon de 37 monté par le chef de demi-section et un char-mitrailleuse.

La section sera renforcée, paraît-il, d'un sixième char armé d'un canon de 75 mm. et équipé pour la pose d'une passerelle spéciale.

La section est l'unité de manœuvre et de combat et n'est jamais fractionnée.

I. *Formations.* — En colonne et en bataille.

<i>En colonne :</i>	<i>En bataille :</i>
$ \begin{array}{l} \text{1}^{\text{re}} \left\{ \begin{array}{l} \ominus \text{ char du chef de section} \\ \circ \text{ canon de 37} \\ \square \text{ mitr.} \end{array} \right. \\ \text{1/2 sect.} \\ \text{2}^{\text{me}} \left\{ \begin{array}{l} \circ \text{ canon de 37} \\ \square \text{ mitr.} \end{array} \right. \\ \text{1/2 sect.} \end{array} $	$ \begin{array}{l} \text{2}^{\text{me}} \left\{ \begin{array}{l} \circ \quad \ominus \quad \circ \\ \square \quad \square \quad \square \end{array} \right. \text{1}^{\text{re}} \\ \text{1/2 sect.} \left\{ \begin{array}{l} \circ \quad \ominus \quad \circ \\ \square \quad \square \quad \square \end{array} \right. \text{1/2 sect.} \end{array} $

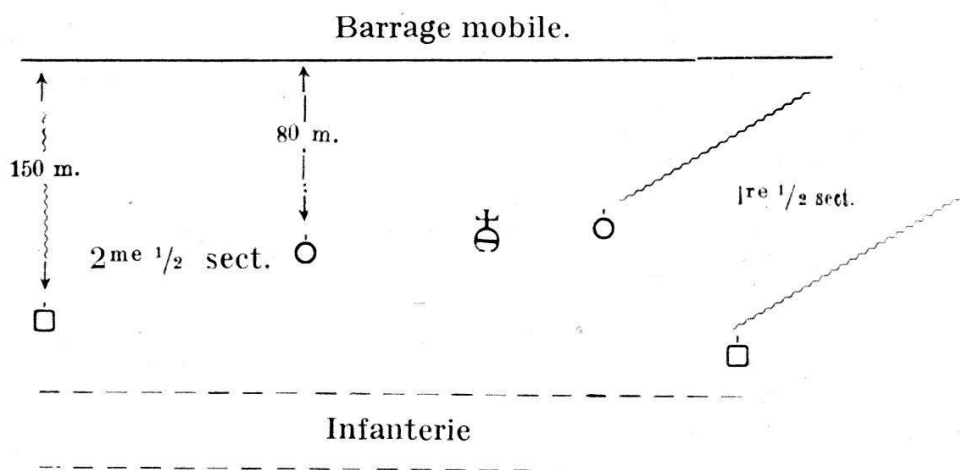
Le minimum de distance et d'intervalle à ménager entre deux chars est de 3 m. en station et de 10 m. en marche. Dans la formation en bataille, l'intervalle normal entre les chars est d'une cinquantaine de mètres.

II. *Evolutions.* — Le char du chef de section sert de base à toutes les formations. Le chef de section donne ses commandements aux chefs de demi-sections au moyen de signaux exécutés avec un fanion émergeant à la partie supérieure de la tourelle. Le char du chef de demi-section est suivi par le char-mitrailleuse, qui se conforme aux mouvements de son chef de file en se maintenant à la distance fixée.

Le chef de demi-section dispose d'un fanion de commandement au moyen duquel il peut prescrire par le signal « en bataille » à son char-mitrailleuse de se porter à sa hauteur ou de se replacer en file derrière lui (signal : « en colonne »).

Section faisant face à une contre-attaque ennemie. — La section étant en bataille, une contre-attaque se dessine sur son flanc droit. Le chef de section, s'il est en avant de l'infanterie, fait le signal : «Faites comme moi», fait face à la contre-attaque et ouvre le feu dès que l'ennemi est vulnérable. Les demi-sections se forment en bataille à droite et à gauche du chef de section et ouvrent le feu.

Section appuyant une unité opérant à la droite du dispositif d'attaque. — La première demi-section en échelon couvre le flanc droit. Le char du chef de section et l'autre demi-section couvrent le front d'attaque (fig. 1).



Reconnaissance d'un objectif de faible étendue. — Le char du chef de section et une demi-section s'approchent de l'objectif ; l'autre demi-section continue à progresser, prête à lui donner son appui. Le char du chef de section est dirigé sur l'un des côtés de l'objectif, la demi-section faisant face de l'autre côté, manœuvre avec lui l'objectif.

ABORDAGE D'UN VILLAGE, D'UN BOIS ÉTENDU.

Une demi-section fait face à l'objectif, se plaçant de façon à battre les voies d'accès ; le chef de section et l'autre demi-section s'efforcent de le déborder sur le flanc marqué par le char du chef de section pour battre les débouchés pouvant servir à l'arrivée des renforts ou au repli de la défense.

La *compagnie* se compose de 3 sections de combat et de 1 échelon. Les 3 sections manœuvrent et opèrent en général

séparément ; deux sections peuvent parfois opérer ensemble contre un objectif particulièrement important (village, bois).

L'échelon se décompose en un élément sur chenilles susceptibles de passer dans tous les terrains et un élément sur roues assurant les transports à l'arrière.

Marques distinctives :

Pour les distinguer entre eux au cours des évolutions et au milieu du combat, les chars d'assaut portent des marques distinctives de compagnies et de sections, peintes sur la moitié supérieure des panneaux latéraux obliques à l'arrière du char.

Les compagnies d'un même bataillon se distinguent au moyen des marques suivantes :

1^{re} cp. : disques blancs de 25 cm. de diamètre ;

2^{me} cp. : carrés blancs de 25 cm. de côté ;

3^{me} cp. : triangles blancs de 25 cm. de côté.

Au centre de ces disques, carrés ou triangles, sont figurés en noir les quatre as du jeu de cartes comme signes distinctifs des sections et échelon d'une même compagnie :

1^{re} section : as de pique ;

2^{me} section : as de cœur ;

3^{me} section : as de carreau ;

échelon : as de trèfle.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI DES CHARS DE COMBAT

L'intervention des chars de combat a pour objet :

de vaincre les obstacles passifs ;

de frayer la voie à l'infanterie et même à l'artillerie d'accompagnement ;

de réduire les résistances actives (feux) qui s'opposent à la progression de l'infanterie.

Cette intervention ne doit être envisagée qu'en masse, dans les opérations offensives régulièrement montées, pour une action profonde et dans un terrain praticable aux chars,

1^o *En masse.*

Parce que les chars sont essentiellement vulnérables et qu'ils ont tout à redouter d'une concentration des feux de l'artillerie que l'ennemi ne manquerait pas de faire dans le

champ clos où on aurait l'imprudence de les aventurer ; parce que l'artillerie d'assaut opère autant par la terreur qu'inspire l'irruption subite d'une multitude de chars sur le champ de bataille que par la puissance réelle de ses feux ; parce que, enfin, le char est une arme d'offensive et qu'il est reconnu que l'offensive est à grande envergure ou qu'elle n'est pas.

2° *Dans les opérations régulièrement montées.*

Parce que, moins encore que les autres armes, l'artillerie d'assaut ne peut être lancée dans la bataille sans une minutieuse étude de tous les détails de l'opération, et sans qu'une fusion parfaite des idées des employeurs et des employés n'ait été réalisée. Parce que l'artillerie d'assaut ne peut aller au combat qu'après une complète revision de son matériel, car les longues marches l'épuisent, en multipliant les pannes et en amoindrissant très sensiblement la valeur offensive de ses équipages.

Parce que l'artillerie d'assaut ayant tout à craindre de l'artillerie ennemie, la préparation de l'offensive devra comporter à l'origine un plan de contre-batterie aussi parfait que possible.

3° *Pour une action profonde.*

Parce que si les objectifs extrêmes de l'attaque sont peu éloignés, les tirs d'artillerie ne viseront pas à la désorganisation du système d'artillerie ennemie, en sorte que les chars atteints ou en panne ne pourront être réparés sous le feu et devront être abandonnés sur le champ de bataille.

4° *Dans un terrain praticable.*

Parce que conduire des chars au combat en terrain marécageux ou sous bois, ou dans des zones travaillées par l'artillerie lourde, serait sacrifier de gaîté de cœur les trois ou quatre cinquièmes des chars, sinon tous les chars, qui pourraient être employés efficacement ailleurs.

Parce que le char ayant déjà quelques difficultés à se mouvoir au milieu des obstacles accumulés par l'ennemi, ce serait travailler dans le même sens que d'exiger des chars la traversée de zones bouleversées où les pannes se multiplieraient et où les équipages risqueraient de se démoraliser.

De ces considérations il résulte que :

a) La nécessité d'employer l'artillerie d'assaut en masse amènera le commandement à priver de chars certains secteurs pour concentrer toutes les disponibilités dans la ou les zones d'offensive. Dans ces zones mêmes, il faudra répartir les chars d'après la praticabilité du terrain.

En outre, pour que l'action en masse produise son effet moral et surtout pour éviter l'irruption des chars en champ clos où l'artillerie ennemie concentrerait ses feux, il importe que dans la mesure du possible, les chars apparaissent sinon en nombre égal, du moins à courts intervalles en tous les points de la zone d'offensive.

b) L'artillerie d'assaut s'use très rapidement : sur les routes d'abord, lorsqu'elle est livrée à ses propres moyens ; au combat ensuite. Au bout de quelques jours d'un effort continu, une compagnie de chars est mise hors de combat sans avoir vu l'ennemi.

Au feu, ses pannes se multiplient, des incidents nombreux immobilisent ses chars.

Il importe donc que l'on pratique l'échelonnement en profondeur et qu'on se réserve une certaine quantité de formations fraîches, prêtes à dépasser, dans les secteurs importants, les unités provisoirement désorganisées par les premiers combats ; il faudra donc limiter la durée de l'effort de chaque unité de chars engagée, mais exiger que cet effort y gagne en intensité. Cet échelonnement en profondeur nécessité par l'extrême fragilité des formations de chars, sera favorisé par ce fait que les unités d'artillerie d'assaut se reforment facilement.

Un ou deux jours de calme, un ravitaillement bien organisé permettront à un bataillon de former peut-être deux compagnies de marche, à une compagnie de repartir au combat avec deux ou même trois sections fraîches.

QUEL ROLE REVIENT AUX CHARS LOURDS.

L'AIDE APPORTÉE PAR LES CHARS LÉGERS.

1^o Les chars lourds ou de rupture auront à bouleverser les obstacles passifs, réseaux, tranchées, etc., à tracer des

passages à l'infanterie amie, à bouleverser l'organisation profonde des lignes ennemies, et au besoin à engager la lutte avec l'artillerie ennemie.

Précédant sensiblement les vagues assaillantes, les chars de rupture feront irruption soudainement, la nuit si possible, dans les organisations ennemies, où ils porteront la désorganisation en détruisant les postes de commandement, en coupant les lignes téléphoniques et en attaquant par le canon les pièces contre-char et même les batteries ennemies. Leur action sera indépendante de celle de l'infanterie qu'ils précéderont.

Aussitôt les organisations ennemies conquises par l'infanterie attaquant avec ses chars légers, les chars de rupture se retireront, leur tâche sera terminée quand commencera la guerre de mouvement, jusqu'au jour où de nouvelles organisations se présenteront qui exigeront la présence d'un puissant organe de rupture.

2° Les chars légers ou d'accompagnement entreront en ligne avec l'infanterie et quand celle-ci arrivera à distance d'assaut.

Le char léger aidera, par son feu, l'infanterie, qu'il couvrira en avant et sur les flancs pour l'attaque d'une position déterminée, neutralisant les résistances qui se présenteront.

Les chars d'accompagnement formeront une barrière mobile et souple qui limitera le flot de l'infanterie en l'aspirant à lui, et qui enveloppera, tournera, dépassera les positions ennemies en les laissant démoralisées et réduites aux mains des fantassins. Mais si le rôle des chars est important, celui de l'infanterie reste capital, car c'est toujours à elle qu'il appartient de s'emparer du terrain et d'en capturer les occupants, de conserver le terrain conquis.

Tandis que les chars s'emploieront à réduire une tranchée ou un îlot de mitrailleuses dont les feux auront momentanément arrêté la progression, les unités d'infanterie non arrêtées devront gagner du terrain en avant. En aucun cas elles ne devront prendre prétexte de l'immobilisation de leurs chars d'accompagnement pour limiter leur avance.

Mais les centres de résistance connus ne seront pas les seuls.

D'autres, inconnus, se révéleront. Après la réduction de ceux que les sections avaient mission d'attaquer, l'infanterie poursuivra son avance. Il sera alors indispensable que les chars rentrent dans la ligne d'infanterie. En liaison intime avec le chef de section d'artillerie d'assaut, les commandants de bataillons continueront le combat en tenant leurs chars prêts à pousser de l'avant.

L'expérience a montré qu'il importait, pour obtenir une harmonie parfaite entre les efforts de l'infanterie et ceux de l'artillerie d'assaut, d'avoir un certain équilibre entre la capacité offensive d'une unité de chars et celle de l'infanterie avec laquelle elle est appelée à combattre.

Cet équilibre paraît avoir été obtenu en affectant une à deux sections de chars par bataillon d'infanterie, chacune de ces sections attaquant l'une derrière l'autre et sur un front de 200 à 400 m. En outre, il a été reconnu comme un non-sens de donner des chars à une infanterie usée et démoralisée ; l'expérience a prouvé que c'était vouloir le sacrifice absolument stérile d'une puissance qui pourrait être infiniment utile ailleurs.

3° Enfin, le déploiement de forces n'irait pas sans quelques désordres sans moyens de liaison.

Dans les airs, des avions spéciaux auront pour mission d'éclairer la marche un peu aveugle des formations d'artillerie d'assaut ; ils signaleront les obstacles et les objectifs.

A terre, les chars T. S. F. relieront le commandement aux unités de chars qu'ils guideront dans la bataille.

ENGAGEMENT DU BATAILLON DE CHARS LÉGERS (B. C. L.)

En principe, chaque division d'infanterie reçoit un B. C. L.

Dès qu'est connue la répartition de l'artillerie d'assaut, les commandants de B. C. L. vont prendre contact avec les commandants des divisions auxquelles leurs bataillons sont affectés.

Puis, éclairé sur ce qu'on attend de son concours, chaque commandant de B. C. L. fait sa reconnaissance, qui porte sur les points suivants :

examen des différents terrains au point de vue de leur

facilité de parcours par les chars. Vue que les observatoires ennemis ont sur ces zones d'emploi ;

possibilité d'avoir des positions de départ défilées, à proximité des premières lignes amies ;

cheminement d'approche, position d'attente des unités de chars pendant les jours précédant l'attaque ;

point de stationnement des sections de ravitaillement et de réparation.

Ensuite il fixe les détails d'exécution ci-après :

travaux d'aménagement ;

transport des chars sur le front d'attaque ;

position d'attente et de départ ;

départ, marche d'approche ;

protection par l'artillerie et l'aviation ;

engagement et combat ;

liaisons.

LA COMPAGNIE DE CHARS LÉGERS AU COMBAT.

A. *Préparation.*

Dès qu'il a connaissance du plan d'engagement de la division, le capitaine se rend auprès du commandant du régiment d'infanterie auquel est affectée sa compagnie.

Ayant pris contact avec lui et s'étant éclairé de ses vues, il entreprend avec ses chefs de sections une reconnaissance détaillée du terrain où il opérera.

Cette reconnaissance portera spécialement sur :

la situation exacte et bien définie des troupes amies ;

les positions ennemies ;

le terrain (cheminements, etc.) ;

l'étude de la marche d'approche ;

la position d'attente (5 à 10 km. des premières lignes) ;

le cheminement entre les positions d'attente et de départ.

Ensuite il vient collaborer à l'établissement de l'ordre d'attaque, qui est commun au régiment d'infanterie et à la compagnie de chars. La compagnie de chars légers ne se constitue pas de réserve.

B. *Combat.*

La compagnie ne combat pas. Seules les sections combattent

dès qu'elles sont mises à disposition des bataillons d'infanterie par le commandant de la compagnie de chars.

Ce dernier dote constamment de la quantité de sections nécessaires et suffisantes le ou les bataillons d'infanterie de premier échelon, spécialement dans la zone où l'attaque doit pénétrer profondément dans l'organisation ennemie.

Il fait réorganiser rapidement par l'échelon toute section désemparée par le combat, avant sa destruction certaine, après l'avoir fait dépasser par une section fraîche prise au deuxième échelon. Le rôle de l'échelon consiste, avant le combat, à régler les appareils et à les ravitailler dans les positions d'attente et de départ ; pendant le combat : reconstituer rapidement de sections retirées de première ligne, en personnel et matériel, dépannage, ravitaillement en essence, huile et munitions ; après le combat : remise en état du matériel.

LE COMBAT DE LA SECTION DE CHARS LÉGERS.

Deux choses importent :

- 1^o que sous aucun prétexte la section ne soit fractionnée ;
- 2^o que le nombre des sections engagées en un point soit proportionné à l'importance des défenses ennemies et à la valeur offensive de l'infanterie d'attaque.

Le chef de section, muni des instructions de son commandant de compagnie, arrêtera dans les plus petits détails, et en obéissant dans la mesure du possible aux suggestions du commandant de bataillon d'infanterie auquel sa section est attachée, les modalités de son intervention.

Il devra pour cela reconnaître avant et pendant la bataille le terrain où il aura à combattre ; il se tiendra auprès du commandant du bataillon d'infanterie jusqu'à l'instant où celui-ci décidera le moment venu d'engager les chars.

Si la section de chars est en 2^{me} échelon, le chef de section suivra le combat de la section engagée pour pouvoir la remplacer à tout instant.

Dès qu'il aura reçu l'ordre de s'engager, le chef de section formera sa section convenablement d'après le terrain et quittera la position de départ.

Pour l'assaut, les chars seront disposés en bataille.

L'attaque et la conquête des objectifs connus se fera suivant le programme arrêté, sauf imprévus. Le dispositif d'attaque pourra être : l'enveloppement, le débordement par un côté ou le débordement complet.

Les chars-mitrailleuses dépasseront légèrement la ligne des chars-canons sur les ailes et flanqueront cette ligne en neutralisant la défense active de la position attaquée. Les chars-canons auront un rôle de destruction.

L'infanterie serrera de près sur l'artillerie d'assaut et, profitant des avantages, souvent fugitifs, que lui donnera l'action des chars, s'infiltrera dans toutes les fissures que ceux-ci auront pratiquées dans le front ennemi.

Mais des incidents se produiront. Des objectifs non vus se révéleront soudain.

Comment le chef de section pourra-t-il correspondre avec le commandant du bataillon d'infanterie dont il ouvre la marche ?

Comment le bataillon signalera-t-il aux chars les obstacles qui retarderont sa progression ?

Les moyens sont les suivants :

Emploi d'obus porte-messages ;

tir de balles traçantes dans la direction de l'obstacle ;

envoi d'un agent de liaison à pied.

L'assaut a réussi, l'infanterie a occupé les objectifs conquis. Les chars alors ont rempli leur mission.

La progression du bataillon continuant, ils suivent les unités de premier échelon en réglant leur marche de façon à se trouver au moment voulu à proximité des éléments qu'ils auront à dépasser pour un nouvel assaut.

L'artillerie d'assaut peut beaucoup ; mais elle est impuissante quand elle combat avec une infanterie fatiguée et sans mordant. « De bons chars ne donneront jamais la victoire à une mauvaise infanterie. »

* * *

Des recherches sont faites, paraît-il, pour améliorer le rendement actuel des chars de combat.

Ces recherches mèneront peut-être aux types de chars suivants :

1° Un char léger dont les caractéristiques principales doivent être : légèreté et vitesse.

Le poids du char est limité par la nécessité de franchir les ponts d'équipage (3,5 tonnes), vitesse 10 km. à l'heure, franchissement 1,80 m. au moins ; dimensions aussi réduites que possible pour amoindrir la vulnérabilité.

2° Par augmentation de poids, un char ayant un blindage suffisant pour résister au tir de plein fouet du canon de 75 ; armé de canons de 57 ou 67 mm., imperméable aux gaz par pression expansive de l'intérieur ; capacité de franchissement : 2 m. au minimum ; adjonction de roues amovibles permettant au char, par la suppression momentanée des chenilles, de réaliser une vitesse de 20 km. à l'heure sur route.

* * *

Les chars de combat constituent une aide puissante pour l'infanterie, surtout dans la guerre de position, contre des objectifs reconnus et en terrain relativement facile.

Dans un pays comme le nôtre, coupé et couvert à l'extrême, leur emploi me paraît difficilement réalisable.

L'artillerie d'assaut est née des circonstances spéciales de la guerre de position en pays de plaine et n'a pas été utilisée, semble-t-il, dans les secteurs où le terrain était difficile.

En outre, sa vulnérabilité et le fait de son emploi en masse exigent un matériel extrêmement considérable et partant très coûteux.

Pour ces diverses raisons, l'introduction des chars de combat dans notre armée ne paraît pas être indiquée.

Par contre, l'arme qui nous est indispensable dans le plus bref délai est une mitrailleuse légère ou un fusil mitrailleuse, dont il faut doter abondamment chaque unité d'infanterie.

MONOD, *capitaine.*

Bibliographie.— Instruction provisoire sur la manœuvre des chars légers.

Instruction provisoire sur l'emploi des chars de combat comme engins d'infanterie.

Notes prises à une conférence sur l'artillerie d'assaut, donnée au centre de perfectionnement pour capitaines, à la Valbonne.